

PERSONNE QUALIFIÉE CHARGÉE DES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES E.P.I. DE L'ENTREPRISE

DURÉE : 2 JOURS
(14 HEURES)

Théorie : 0,5 jour
Pratique : 1 jour
Evaluation : 0,5 jour



Objectifs de la formation :

Connaître le contexte réglementaire d'utilisation et de vérification des E.P.I. contre les chutes de hauteur et être capable d'assurer la vérification générale périodique du matériel de l'entreprise.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION EN SALLE

La réglementation
Les normes des différents types d'EPI
Le vérificateur, son rôle, ses responsabilités
Fiches de contrôle, registre de sécurité
Méthodologie et principes de contrôle
Les points de contrôle par produit (notices constructeurs)
Méthodologie de comparaison des E.P.I.
Remplissage des fiches de contrôle
Gestion des dysfonctionnements
Consignation de résultats
Entretien 1^{er} niveau et stockage des EPI
Gestion des rebuts
Rapport de vérifications

MISE EN SITUATION

PRATIQUE

Méthodologie de la vérification
Etude pratique et comparatif des résultats du groupe
Exercices de vérification des E.P.I. sur équipements école

EVALUATION DES

CONNAISSANCES

ET DU SAVOIR-FAIRE

Test d'évaluation pratique sur équipements représentatifs de la future activité du stagiaire

Objectifs Pédagogiques :

- Maîtriser le contexte réglementaire d'utilisation et de vérification des EPI
- Etre capable d'assurer la vérification périodique des matériels anti-chutes de l'entreprise

Animation par des formateurs qualifiés.

Pédagogie :

Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)

Formation pratique : mise en application pratique, exercices (durée : 7 h)

Evaluation : test pratique (durée 3 h 30)

Validation : attestation de formation et attestation de résultat encadrant les domaines de compétences.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française occupant un poste de chef d'équipe ou de responsable d'équipe, ayant déjà été formé aux travaux en hauteur ou travaux sur cordes en fonction du matériel à vérifier. Effectif : 8 personnes maximum.

